

Comité Directeur

Réunion des 7 et 8 avril 2017 à Paris

Présents : Jean-Pierre SIUTAT– Président.

Mmes Valérie ALLIO, Anne-Marie ANTOINE, Corinne CHASSAC, Françoise EITO, Agnès FAUCHARD, Carole FORCE, Catherine GISCOU, Nathalie LESDEMA, Anne LUCIANI, Stéphanie PIOGER (le samedi) et Yannick SOUVRE.

MM. Thierry BALESTRIERE, Alain BERAL (le vendredi), Patrick COLLETTE, Bernard DANDEL, Pierre DEPETRIS, Patrick HAQUET, Jean-Pierre HUNCKLER, René KIRSCH, Stéphane KROEMER, Philippe LEGNAME, Michel MARGUERY, Paul MERLIOT, Christian MISSER, Gérald NIVELON, Yannick OLIVIER, Alain SALMON (le samedi), Damien SIMONNET, Mili SPAHIC, Luc VALETTE et Boris VENDRAN.

Invités :

MM. Jacques ASTROU (Président LR Languedoc Roussillon), David ATTAR (Président LR Picardie), Thierry BILICHTIN (Président LR Lorraine), Roland BLIEKAST (représentant OFAJ), Jean-Pierre BRUYERE (Président LR Provence), Huguette CHAPPAT (Présidente CD Lot), Brigitte DESBOIS (Présidente LR Pyrénées), Jean-Michel DUPONT (Président LR Pays de la Loire), Gérard FAGUET (Président LR Limousin), Joël GEYNET (Président LR Alpes), Michel GILBERT (Président LR Auvergne), Jean-Pierre GOMEZ (Président LR Lyonnais), Michel GOMEZ (Président LR Haute Normandie), Patrick HENRI (Président LR Poitou Charentes), Daniel HERBLINE (Président LR Basse Normandie), Marie-Hélène LAFFANOUR (Présidente CD Var), Jacques LANG (le samedi - Président de la Chambre d'Appel), Mickael LEBRETON (Président LR Bretagne), Jannick RIBAUT (Président LR Centre- Val de Loire), Patrice ROMERO (Président CD Eure) et Yannick SUPIOT (Président de la Commission de Discipline).

Représentant le Conseil d'Honneur : MM. Bernard GAVA et Michel RAT.

Excusés : Mmes Françoise AMIAUD, Magali FERRIER et Stéphanie PIOGER (le vendredi).
MM. Patrice ALEXIS, Christian AUGER, Alain BERAL (le samedi) et Alain SALMON (le vendredi)

Assistent : Mmes Léa DUMAS et Amélie MOINE.
MM. Patrick BEESLEY (DTN), Jacques COMMERES, Alain CONTENSOUX, Sébastien DIOT, Gilles THOMAS.

Numéro d'annexe	Titre
1	2017-04-07 CD Feuille de route fédérale V1 JPS
2	2017-04-07 CD 0-CCN-Délégation aux CCR V1 MLD
3	2017-04-06 Charte des officielsV2 BVR-MMY-V6
4	2017-04-07 CD 0-CAB PLAN FEMINISATION 2016-2020 V1 FEO
5	2017-07-01 0 Dispositions Financières validées au CD des 7 & 8 Avril 2017 F VIN
6	2017-04-07 CD 0 Secrétaire Général V4 TBE
7	2017-04-07 C.D PARIS
8	2017-04-07 Marque Nommage Zones CD 070417
9	2017-04-07 CD 2-DFE-INFBB- Préconisations IRFBB - V3
10	2017-04-05 CD 2-CFO Groupes d'officiels V4 SKR
11	2017-04-05 CD 2-CFO FEMINISATION DE L'ARBITRAGE_SKR
12	2017-04-07 CD 2 CAMPUS - plaquette

13	2017-03-30 - CAMPUS REGIONAUX
14	2017-04-07 CD Labels Club Formateur 2016-2017 VFIN
15	2017-04-07 CD 4-CMJ EFMB Labels attribués – VFIN
16	2017-04-08 CD 4-CITOYENNE Presentation Forum FFBB Citoyen V1 GNN
17	2017-04-08 CD 4-CITOYENNE Rapport annuel observatoire V2 GNN
18	2017-04-07 CD 4 CDT proposition attribution aides fédérales V4pco
19	2017-04-07- CD 4 CFE Point Etape et Accompagnement VFIN
20	2017-04-07 CD 4-DJT Affiliation nouveaux clubs v1pco
21	2017-04-07 CD 0 Secrétaire Général V6 TBE
22	2017-04-07 1-HN CD Point général VFIN
23	2017-04-07 CD 1-HNC Péréquation formation
24	2017-04-07 CD 1-HNO ARBITRES HN4
25	2017-04-07 4 CFC Point e-Marque V2
26	2017-04-08 CD 5-COMPETITIONS Championnats de France U15 Elite et U18 Elite - Répartition des places (2017-2018) VFIN
27	2017-04-08 CD 5-COMPETITIONS Propositions de modifications règlementaires (Saison 2017-2018) –VFIN
28	2017-04-07-08 CD 6-DAJI Règlement Disciplinaire V2 SPR
29	2017-04-07-08 CD 6-DAJI Evolutions règlement médical V1 SPR
30	2017-04-07-08 CD 6-DAJI Nouveau Formulaire de licence V1 SPR
31	2016-05-11 4-SPORTIVE Charte Clubs Championnat de France et Pré-Nationale
32	2017-04-07 CD 0 COMED Note arbitres

1. Ouverture par le Président

Jean-Pierre SIUTAT souhaite la bienvenue aux membres du Comité Directeur et aux invités.

Il annonce qu'il est ravi des résultats des clubs français en Coupe d'Europe, notamment Nanterre, Chalon et Monaco. Il souligne que 2 joueuses françaises, Héléna CIAK et Sandrine GRUDA participeront au Final 4 Euroleague. Il signale également que Killian TILLIE a disputé la finale NCAA.

Il ajoute qu'il s'est rendu à Strasbourg avec Patrick BEESLEY, où il a eu l'honneur de remettre à Vincent COLLET la Légion d'Honneur sur le parquet du Rhénus.

Il annonce également que le record de licenciés a de nouveau été battu. Il souhaite souligner le travail des clubs, des Ligues, des Comités et de la délégation jeunesse pour ce résultat.

Il informe enfin que la Fédération a de nombreux projets à mettre en œuvre et à développer, notamment suite aux résultats de l'audit du service informatique. Il est donc nécessaire de prioriser ces projets afin de les réussir.

2. Présidence.

a. Point à l'international.

Jean-Pierre SIUTAT informe les membres du Comité Directeur qu'il n'y a pas eu d'évolution connue dans le conflit qui oppose la FIBA à ECA.

Il rappelle également que, contrairement à ce qui a pu être publié dans la presse, il n'y a pas de défiance des clubs français vis-à-vis de la Fédération.

Il ajoute qu'il participera au Congrès de la FIBA à Hong Kong au mois de mai qui sera suivi par le tirage au sort des rencontres qualificatives à la Coupe du Monde Masculine. A partir de là, il faudra choisir les sites qui recevront les fenêtres de qualifications. Il précise que le Cahier des Charges pour l'organisation de ces rencontres est draconien, c'est pourquoi la Fédération doit en superviser l'organisation.

b. Commande politique 2016-2020 - Feuilles de route des commissions & missions fédérales.

Jean-Pierre SIUTAT remercie les membres du Comité Directeur pour leur contribution et présente les Feuilles de route des Commissions et Missions Fédérales pour cette olympiade (Annexe 1). Ce document permet d'avoir l'ensemble des sujets traités par les différentes Commissions

Il ajoute débiter la réflexion avec Mili SPAHIC sur l'évolution de la pratique du Basket dans 10, 15 voire 20 ans et sur la place des clubs qui peut évoluer. Si certains sont intéressés pour y participer, ils peuvent se manifester.

Il annonce qu'un travail est également mené sur l'évaluation de la politique Fédérale, pour laquelle des indicateurs ont été mis en place et renseignés, mais également sur l'évaluation des risques pénaux et financiers. De plus, des consultations régulières vont être mises en place via des enquêtes mise en ligne sur l'extranet eFFBB.

c. Délégation fédérale aux CCR.

Jean-Pierre SIUTAT présente les 2 CCR constituées en association (CCR Nouvelle-Aquitaine et CCR Occitanie) pour accord de délégation fédérale (Annexe 2). En effet, dans certaines régions, il est obligatoire de constituer des CCR afin de percevoir des subventions. La Fédération doit donc les reconnaître.

Validation des deux structures par le Comité Directeur.
--

d. Réforme territoriale.

Jean-Pierre SIUTAT fait un point étape de la mise en place de la réforme territoriale. La méthode mise en œuvre paraît satisfaisante car elle permet d'associer les Comités aux Ligues, d'avoir fait des points étape avec les clubs et rassuré la plupart des dirigeants.

Il ajoute être sollicité par les présidents de Ligues pour arbitrer ou donner son avis mais confirme ne rien imposer. La Fédération ne fera pas d'ingérence sur le travail fait sur les territoires au sein des CCR, ce travail fera l'objet d'un rendu lors des oraux de soutenance.

Il rappelle qu'à l'issue de ces soutenances, il rencontrera, accompagné de Patrick BEESLEY, la Directrice des Sports et lui présentera les différents projets ainsi que les dates de fusions.

- Réception des projets de statuts – Point de situation.

Jean-Pierre SIUTAT rappelle que des statuts types ont été élaborés et validés et qu'ils ont été globalement favorablement accueillis sur le territoire. La Fédération a reçu quelques questionnements concernant des aménagements de ces statuts qu'elle doit arbitrer.

Doit-on faire des dérogations aux statuts généraux ? Il y a une volonté de créer des statuts uniques, mais la question se pose de savoir quels aménagements relèvent de spécificités locales et peuvent être acceptés par la Fédération. Cela sera débattu très rapidement par le Bureau Fédéral.

Thierry BALESTRIERE ajoute que les structures ne doivent pas se préoccuper de l'élection des Délégués pour l'Assemblée Générale car cela figure dans les statuts de la Fédération.

De plus, il rappelle que toutes les structures n'ont pas encore envoyé leurs statuts à la Fédération. Elles sont donc appelées à les faire parvenir au plus vite et avant mercredi 12 avril. Si aucune réponse n'est reçue à partir de cette date, la Fédération considèrera que les Statuts types conviennent aux structures concernées.

- Avancée des travaux des CCR – Point de situation.

Jean-Pierre SIUTAT fait ensuite un tour de table des présidents de Ligues concernées par la réforme territoriale afin de savoir où ils en sont et des difficultés qu'ils rencontrent.

Globalement, les différents projets avancent bien. Les Ligues ont toutes rencontré le Cabinet Mazars et ont reçu ou vont recevoir les conclusions de leur audit.

- Audit réalisé par le cabinet Mazars - Point de situation.

Jean-Pierre SIUTAT rappelle que cet audit a pour but d'aider les ligues à réussir leur fusion, il ne s'agit pas d'une investigation. Il ajoute que le cabinet Mazars sera présent lors des soutenances.

Alain CONTENSOUX précise que si des points d'amélioration ont été relevés, il en ressort que les structures sont bien gérées. L'audit s'est bien passé et le cabinet a pu avoir accès à tous les documents dont il avait besoin.

e. Charte des officiels – Evolutions version 2.

Jean-Pierre SIUTAT signale que cette évolution de la Charte des Officiels contient des éléments qui nécessitent des développements sur FBI. Il confirme que l'esprit de la Charte des Officiels ne sera pas modifié, à savoir remettre les Officiels au cœur des clubs et les valoriser.

Michel MARGUERY présente la Version 2 de la Charte des Officiels (Annexe 3).

Les propositions validées par le Comité Directeur sont les suivantes :

- Pouvoir clôturer au 30 juin la liste des arbitres en formation départementale,
- Débit de 25 points pour toute équipe engagée en championnat à désignation départementale (rappel : obligatoire en CF, Reg, Pré Rég),
- Valorisation d'un arbitre officiel « actif » (en fonction des possibilités de FBI) :
 - a. 5 points de crédit à partir de 8 matches et jusqu'à 14 matches (idem qu'un arbitre club),
 - b. 15 points de crédit pour 15 matches, puis 1 point par rencontre supplémentaire,
 - c. Suppression de 0,25 point après le 10^{ème} match.
- Valorisation maximale par officiel à 40 points,
- Désignation des arbitres :
 - a. Sur les championnats à désignation, nommer 2 arbitres,
 - b. Sur les championnats seniors, un arbitre mineur « jugé solide » peut être désigné qu'avec un adulte.
- Veiller au respect des données enregistrées dans FBI en qualité d'arbitre départemental par rapport aux obligations de formation, d'examen et de validation. Disposer dans l'avenir, d'un moyen de contrôle par l'outil FBI.
- Valeur du point à 1,5€

Le Comité Directeur souhaite maintenir l'unicité de la Charte sur l'ensemble du Territoire et est prêt à étudier des améliorations spécifiques si elles sont traitées globalement sur chaque région.

Il conviendra d'étudier l'impact FBI de ces nouvelles dispositions. Certaines ne pourront être mises en œuvre la saison prochaine.

f. Sécurisation de la filière jeunes.

Jean-Pierre SIUTAT rappelle que les jeunes joueurs sont de plus en plus sollicités par des clubs ou des universités américaines. Il est donc nécessaire de protéger la filière de formation en adaptant nos règlements ou en faisant signer une convention aux joueurs leur imposant de terminer leur cursus de 5 ans.

g. Plan de féminisation.

Françoise EÏTO fait un état des lieux de ce qui a été fait durant l'olympiade 2012-2016 et des projets à venir concernant le Plan de Féminisation (Annexe 4).

3. Trésorerie

a. Point général.

Jean-Pierre HUNCKLER rappelle que des membres du service Comptabilité se sont déplacés dans les Ligues pour les accompagner durant leur audit le cabinet Mazars.

Il ajoute que les comptes de France Basket Promotion ont été clôturés : l'équilibre a été atteint en 3 ans seulement.

b. Suivi médical réglementaire – Décision sur financement.

Bernard DANNEL propose que l'épreuve d'effort soit supprimée du suivi médical réglementaire des Pôles. Les examens obligatoires sont donc les suivants :

- Examen clinique
- Bilan diététique et conseils nutritionnel
- Bilan Psychologique
- Recherche indirect d'un état de surentrainement
- Electrocardiogramme de repos
- Echographie cardiaque
- Bilan biologique (formule-ferritine-réticulocytes)

Validation du Suivi Médical Réglementaire par le Comité Directeur.

Jean-Pierre HUNCKLER indique que la Fédération maintiendra des aides à hauteur de 65 000€.

Une note d'information sera adressée aux Centres de Formation.

c. Dispositions financières 2017-2018.

Jean-Pierre HUNCKLER présente les dispositions financières pour la saison 2017-2018 (Annexe 5). Il remercie le Service Juridique pour leur travail sur ce dossier.

Le Comité Directeur valide les Dispositions Financières pour la saison 2017-2018.

Il précise que le tarif des licences Basket Santé a été fixé à 50€ plus une part possible pour les Ligues et Comités.

Les Membres du Comité Directeur débattent du montant de cette part. Elle est fixée à un plafond de 10% maximum pour la Ligue et 10% maximum pour le Comité.

A compter de la saison sportive 2017/18, les licenciés clubs qui souhaiteraient pratiquer le 3x3 devront renseigner ce choix sur le formulaire de licence.

Pour la saison prochaine, cette extension « licence 3x3 » est gratuite mais sera facturée 3 euros (dont 2 euros reversés aux CD et LR) pour les licenciés seniors.

Cette évolution s'intègre dans le projet de voir le basket 3x3 devenir une discipline olympique.

d. Gratuité des licences U11 au-delà du 01/04 - Débat sur le maintien du dispositif.

Un débat s'engage entre les membres du Comité Directeur.

Le Comité Directeur décide que le dispositif sera maintenu mais le volume sera limité.

Jean-Pierre SIUTAT rappelle qu'il est nécessaire de faire preuve de vigilance quant à la participation des mini-basketteurs à des plateaux sans être licenciés. Il y a donc une nécessité de recenser les clubs qui fraudent. Un groupe de travail sera mis en place.

4. Point LNB

Alain BERAL fait un bref tour d'horizon des Championnats LNB :

- Pro A : quelques équipes dominent la division,
- Pro B : division difficile pour certains clubs,
- Décision de passer à un arbitrage à 3 en Pro B.

Il ajoute être inquiet quant au conflit avec ECA, même s'il ne regrette pas le choix qui a été fait de ne pas faire participer de club français à l'Euroleague. En effet, il se réjouit de la finale franco-française de la FIBA Europe Cup entre Chalon et Nanterre et de la participation de Monaco au Final 4 de la BCL à Ténérife.

Il précise également qu'il proposera que la LNB choisisse de faire participer ses clubs à la BCL et non à l'Eurocup qui ne respecte ni les fenêtres de qualification aux compétitions officielles FIBA ni la convention collective nationale du sport français.

Concernant l'aspect économique, il informe les membres du Comité Directeur qu'en 5 ans, les recettes de la LNB sont passées de 6 à 17,5 millions d'euros. L'activité de la Ligue s'étant développée, il est devenu nécessaire de déménager pour s'installer dans des locaux plus grands.

Alain BERAL signale qu'il travaille avec la Fédération pour remettre à plat la filière de formation et préparer au mieux les jeunes joueurs à intégrer l'Equipe de France.

Il évoque ensuite le rapprochement entre Amazon et SFR et la transformation des modes de consommation du sport. En effet, les jeunes générations ont plus tendance à regarder des matches sur téléphone ou tablette qu'à la télévision.

Il ajoute que la LNB fêtera cette année ses 30 ans.

Jean-Pierre SIUTAT précise que la FFBB et la LNB travaillent actuellement sur 4 dossiers :

- Déménagement de la LNB : la fédération louera le 3^{ème} étage de l'immeuble
- Séminaire (en novembre) regroupant les clubs de LNB sur le Parcours d'Excellence Sportive
- Calendrier LNB tenant compte des fenêtres de qualification FIBA
- Renouvellement de la convention FFBB/LNB

5. Secrétariat Général

a. Point général

Thierry BALESTRIERE fait un point sur l'avancement d'eFFBB (Annexe 6). Il présente ensuite les 3 dates retenues pour les Assemblées Générales des Ligues de 2018 :

- 9 juin
- 16 juin
- 23 juin

Il précise qu'une date différente devra être retenue pour chaque Ligue d'un même CCR, sauf à ce que date et site soient communs pour les ligues d'un même CCR.

b. Représentation Ligues et Comités - Répartition Ligues / Comités des licenciés pour élections, directement via FBI

Thierry BALESTRIERE rappelle ensuite la procédure de répartition des voix des Ligues et Comités pour l'Assemblée Générale de la Fédération (Annexe 6).

c. Résultat consultation Assemblée Générale

Il présente ensuite les résultats de la consultation à distance de l'Assemblée Générale concernant :

- L'égalité entre les femmes et les hommes dans la représentation des instances dirigeantes : suppression du terme licenciées « éligibles » (art. 12 Statuts)
- L'échéance du mandat des instances dirigeantes désormais fixée au plus tard le 31 décembre de l'année des Jeux Olympiques d'été (art. 13 Statuts)
- Confier le refus d'affiliation au Bureau Fédéral (art. 2 Statuts + art. 1 et 2 RI)
- Proroger la convention FFBB/LNB 2013-2017 jusqu'au 31 décembre 2017

Les 4 propositions ont été validées.

Le Procès-verbal de cette consultation et les Statuts seront transmis au Ministère des Sports pour validation.

d. Gouvernance des zones

Il fait ensuite un point sur la gouvernance des zones (Annexe 6)

e. Audit informatique FFBB

Thierry BALESTRIERE présente ensuite les résultats de l'Audit du Service Informatique ainsi que la nouvelle gouvernance du système d'information (Annexe 6).

6. Direction Générale / Direction Technique

a. Point général

Patrick BEESLEY présente les nouveaux salariés de la Fédération (Annexe 7).

b. Programme des équipes de France

Il expose ensuite les dates des matches de préparation des équipes Séniors masculine et féminine qui se dérouleront en France (Annexe 7).

Il fait état d'une certaine démobilitation des joueurs pour les sélections nationales et propose des solutions pour y remédier (Annexe 7).

7. Délégation Marque

a. Point général.

Jean-Pierre HUNCKLER annonce que les Finales de Coupes de France à l'AccorHôtels Aréna se dérouleront à guichets fermés bien que, contrairement aux autres années, elles se tiendront sur les journées du vendredi et du samedi. Une réflexion devra-t-être menée pour savoir s'il faut conserver ces dates pour l'année prochaine. Il précise qu'à cette occasion, la Fédération fêtera les 10 ans du partenariat avec Kinder.

Un trophée sera également remis à un représentant de chaque famille du basket :

- Dirigeant : Pierre COLLOMB
- Joueur : Ronny TURIAT
- Technicien : Alain GAROS (à titre posthume)
- Arbitre : Pierre-Yves BICHON

Il ajoute que le partenariat avec GRDF a été développé à la hausse sur le volet 3x3 et celui avec Pierre LANNIER a été renouvelé jusqu'en 2020.

Il informe également les membres du Comité Directeur que la visite des représentants de la FIBA à Nantes sur le site de la Coupe du Monde 3x3 s'est bien passée. Il ajoute que l'organisation de l'Euro Féminin U16 en août, à Bourges, avance bien.

b. Organisation des événements basket durant l'olympiade.

Jean-Pierre HUNCKLER expose un tableau regroupant les différents événements sur les 4 prochaines années afin de permettre aux structures qui le souhaitent de se positionner sur l'organisation d'un ou plusieurs événements (Annexe 8).

Jean-Pierre SIUTAT ajoute que le cahier des charges FIBA pour l'organisation des matches qualificatifs est draconien. Par conséquent, la Fédération supervise l'organisation de ce type d'évènement. Une convention entre la Fédération et la (ou les) structure(s) organisatrice(s) sera signée.

Jean-Pierre HUNCKLER présente ensuite les nouvelles zones ainsi que les noms des Trophées Interzones (Annexe 8) auxquels ont été donné les noms de joueurs et joueuses internationaux issus de ces territoires.

Validation du Comité Directeur.

8. Délégation Formation & Emploi

a. IRFBB : structure et fonctionnement.

Luc VALETTE présente des préconisations concernant la création et le fonctionnement des IRFBB (Annexe 9).

b. Officiels :

- Dénomination groupes d'arbitres et OTM.

Stéphane KROEMER présente les propositions de la CFO relatives à la formation des Officiels (Annexe 10).

Les propositions sont validées par le Comité Directeur à l'exception de celle concernant les Officiels de Table de Marque qui sera étudiée en Bureau Fédéral ultérieurement.

- Plan de féminisation de l'arbitrage.

Stéphane KROEMER présente ensuite le plan de féminisation de l'arbitrage (Annexe 11). Ce plan est le fruit d'une réflexion menée par un groupe de travail de la CFO dédié à ce dossier.

c. Dirigeants :

- Retours sur les carrefours d'échanges du 1er avril 2017.

Patrick COLLETTE remercie les 3 sites qui ont reçu les Carrefours d'Echanges du 1^{er} avril ainsi que les vice-présidents qui y ont participé. Il annonce que 55 dirigeants ont apporté leur contribution et que seules 3 Ligues étaient excusées. Le thème était la formation, cela a permis de faire un état des lieux avant la mise en place des IRFBB.

- Programme campus d'été 2017.

Patrick COLLETTE présente ensuite le programme du campus d'été qui se déroulera à Belfort du 24 au 27 août 2017 (Annexe 12).

- Organisation Campus Régionaux automne 2017.

Patrick COLLETTE présente les objectifs et les modes d'organisation des Campus Régionaux qui seront organisés les 28 et 29 octobre dans chaque Ligue (Annexe 13).

d. Point sur le statut des techniciens.

Patrick HAQUET annonce que les clubs non en règle avec le statut des techniciens en ont été informés par courrier.

Il ajoute que le statut a évolué : en LFB et NM1 les entraîneurs adjoints devront recevoir une formation adaptée et être validés.

Il remercie toutes les Ligues qui lui ont fait parvenir leurs statuts régionaux.

Il ajoute qu'une réflexion est en cours sur la féminisation et l'essaimage des entraîneurs.

9. Délégation Jeunesse & Territoires.

a. Point général.

Cathy GISCOU annonce qu'à ce jour la Fédération compte 4 000 licences OBE de plus que l'année dernière à la même période. L'objectif fixé est de 110 000 à la fin de la saison.

Elle ajoute que le nombre de licences ultramarines est passé à 5 000, ce qui est un gage de l'engagement des territoires d'Outre-Mer sur ce dossier.

Elle précise que lors des Finales de Coupes de France, la Fédération fêtera les 10 ans du Challenge Benjamin(e). A cette occasion 17 des 20 gagnants des précédentes éditions seront présents.

Valérie ALLIO propose d'accompagner les clubs face à la perte de licenciés entre la catégorie U9-U11 et U13. Elle propose la mise en place d'un système de bracelets de couleur : bleu à la prise de la 1^{ère} licence, puis de nouveaux bracelets en fonction de l'assiduité du joueur et de sa participation au J.A.P.

Cela pourrait faire l'objet d'une cérémonie ou d'un évènement au sein des clubs pour la remise de ces bracelets.

Une stratégie de vente aux clubs reste à définir. Ce sujet sera étudié en Bureau Fédéral et validé lors du Comité Directeur du 1^{er} juillet.

b. Jeunesse :

- Liste des Clubs Formateurs.

Cathy GISCOU présente la liste des récipiendaires des Labels Clubs Formateurs (Annexe 14). Elle souligne que sur les 25 clubs ultramarins, 18 reçoivent ce label pour la 1^{ère} fois.

Validation du Comité Directeur.
--

- EFBM : Labélisations et renouvellements

Elle présente ensuite les attributions des labels Ecole Française de MiniBasket (Annexe 15). Elle remercie les membres du Bureau Fédéral qui se rendent dans les clubs pour remettre ces labels, cela est très valorisant pour eux.

Validation du Comité Directeur.
--

c. Territoires :

- Forum FFBB Citoyen.

Gérald NIVELON fait une présentation du forum FFBB Citoyen (Annexe 16). Il annonce qu'une convention sera signée avec l'association Colosse au Pied d'Argile.

Jean-Pierre SIUTAT souhaiterait qu'une signature officielle et qu'un communiqué de presse soient faits.

- Observatoire des incivilités.

Gérald NIVELON présente ensuite le résultat de l'enquête menée par l'Observatoire des Incivilités (Annexe 17). Il en ressort une baisse globale des incivilités et que le pic d'incivilités qui était constaté en début de saison a été déplacé en fin de saison. Il précise que toutes les données de l'enquête sont à disposition des Territoires.

Jean-Pierre SIUTAT souhaite que ce rapport soit transmis au Ministère. Il souhaite également comparer ces statistiques à celles d'autres disciplines.

- Plans de Développement Territoriaux.
 1. Accompagnement Ligues et Comités.

Anne-Marie ANTOINE annonce que la Commission a préparé deux guides qui seront mis à disposition des structures via eFFBB.

2. Aides Fédérales.

Anne-Marie ANTOINE présente ensuite le récapitulatif des demandes d'aides fédérales 2017 au titre du schéma de développement territorial (Annexe 18).

Jean-Pierre SIUTAT propose que la validation de l'attribution des aides, une fois les projets finalisés, soient du ressort Bureau Fédéral.

Validation du Comité Directeur.
--

- Equipements.

Jean-Pierre BRUYERE fait un point sur les dérogations de salles en Championnat de France et sur l'accompagnement des Commissions Départementales Equipement (Annexe 19). Il propose que les clubs qui n'ont pas répondu au courrier qui leur a été adressé concernant la non-conformité de leur salle soient relancés en courrier recommandé incluant un éventuel non engagement en Championnat de France pour la saison 2017-2018.

Validation du Comité Directeur.
--

- Affiliation Nouvelles Structures.

Pierre DEPETRIS présente les demandes d'affiliation reçues (Annexe 20).

Validation des demandes par le Comité Directeur.

10. Présidence (suite).

- a. Comité 26/07 – Point de situation.

Le Président et le Vice-Président du Comité Drôme-Ardèche, MM. BOUSELOUGUIA et PETITJEAN, sont reçus par le Comité Directeur.

Jean-Pierre SIUTAT rappelle l'historique du litige opposant la Fédération au Comité de Drôme-Ardèche concernant les indemnités d'arbitrage (Annexe 21). Il souligne que c'est la 1^{ère} fois, dans toute l'histoire de la Fédération, qu'un président de Comité refuse un rendez-vous avec le Président de la Fédération et lui adresse un courrier rédigé par son avocat.

Les représentants du Comité Drôme-Ardèche sont invités à s'exprimer sur le sujet.

Ils assurent qu'il n'y a pas de volonté d'aller à l'encontre des décisions de la Fédération : ils appliquent le barème fédéral et considèrent que des spécificités locales (absence d'autoroute, de transports en commun, temps de trajet importants...) justifient la surcote de 14€ par rencontre qui est appliquée.

De plus, ils estiment ne pas avoir été entendus par la Fédération et que le refus de dérogation n'a pas été motivé. Ils pensent également que la menace de retrait de délégation est disproportionnée.

Une discussion s'engage entre les représentants du Comité Drôme-Ardèche et les membres du Comité Directeur à l'issue de laquelle MM. BOUSELOUGUIA et PETITJEAN quittent la salle de réunion. Un débat s'engage entre les membres du Comité Directeur.

Après audition du Président et du 1^{er} Vice-Président du Comité Départemental de Drôme-Ardèche, lequel président avait été préalablement invité à produire toute observation orale et/ou écrite pour le Comité Directeur ;

Attendu que le principe de la fixation par la FFBB d'un montant unique de l'indemnité kilométrique des officiels applicable sur l'ensemble des territoires, avait été adopté par le Comité Directeur des 5 et 6 décembre 2014 ;

Attendu qu'en mars 2015, était précisée l'entrée en vigueur du dispositif précité à compter de la saison sportive 2016/2017 ;

Attendu que, selon les dispositions de l'article L.223-2 du Code du Sport, les arbitres et juges sont chargés d'une mission de service public, qu'alors il appartient à la FFBB, organe délégataire de puissance publique, d'organiser, de gérer et de réglementer la pratique et l'exercice de l'arbitrage sur l'ensemble du territoire français ;

Attendu que, dans le cadre de la délégation donnée par la FFBB à ses organes déconcentrés (ligues et comités), la détermination de la rémunération ou des défraiements des arbitres régionaux ou départementaux ne fait pas partie des éléments délégués, que seule la FFBB possède la faculté, dans un souci d'harmonisation nationale et d'intérêt général, de déterminer les mode de rémunération et de défraiements des arbitres français ;

Attendu que le 17 juin 2016, le Comité Départemental de Drôme-Ardèche faisait valider par son Assemblée Générale « une surcote pour les indemnités d'arbitrage » ;

Attendu que ledit comité a annoncé à ses clubs que son « pôle financier a[vait] réfléchi à la mise en place d'un dispositif supplémentaire pour maintenir le défraiement des arbitres à 40 euros par match. » ;

Attendu que cette proposition du Comité Départemental concernant « la mise en place d'un dispositif spécifique en sus du barème fédéral », sous couvert d'un vote par vos clubs, apparait néanmoins contraire à une décision fédérale ;

Attendu que, lors des échanges devant le Comité Directeur, il est en effet clairement apparu, contrairement à ce que le Comité Départemental soutenait dans ses écrits, que l'indemnité complémentaire versée s'applique de manière systématique à l'ensemble de ses arbitres et ce, sans considération des particularités géographiques qui selon le Comité Départemental justifiait une dérogation ;

Attendu en effet, que si le Comité Départemental avait présenté ses particularités, et notamment l'absence de train ou les temps de trajet allongés par l'utilisation de routes sinueuses, il a également reconnu que les 14 euros supplémentaires versés aux arbitres l'étaient pour les matchs doublés, mais également lors des matchs à proximité des lieux d'habitation des officiels ;

Attendu qu'il en découle, comme le soutient la Fédération, qu'il s'agit très manifestement d'une volonté d'indemniser les officiels du Comité en violation d'une décision fédérale et que cette somme ne peut, en aucun cas, s'assimiler à un défraiement supplémentaire justifié par des spécificités territoriales ;

Attendu qu'il est donc avéré que le Comité Départemental de Drôme-Ardèche ne justifie pas de spécificité géographique ou autre pour appliquer sa surcote forfaitaire mais a, délibérément, décidé de faire adopter une mesure contraire aux règlements fédéraux ;

En conséquence, après un vote à l'unanimité des membres s'étant exprimés, étant précisé que seule Madame Stéphanie PIOGER s'est abstenue, le Comité Directeur décide :

- Que le Comité Départemental de Drôme-Ardèche doit appliquer de manière immédiate la réglementation fédérale, en mettant fin au versement de la somme complémentaire, notifiée par la présente, qu'à défaut d'application avant le 20 avril 2017, le Bureau Fédéral du 21 avril 2017 étudiera les suites à donner à ce dossier.
- Qu'un audit financier du Comité Départemental de Drôme-Ardèche sera prochainement diligenté par la FFBB, et que ledit Comité devra collaborer à cet audit en communiquant tout document pouvant être sollicité par le prestataire chargé de cette mission. »

Les invités du Comité Directeur prennent place dans la salle et Jean-Pierre SIUTAT leur fait un compte rendu de la rencontre avec les représentants du Comité Drôme-Ardèche et leur annonce la décision qui a été prise.

11. Délégation Haut Niveau.

a. Point général.

Philippe LEGNAME fait un point sur les championnats de LFB, LF2 et NM1, ainsi que sur les classements des clubs français dans les compétitions européennes (Annexe 22).

La modification réglementaire concernant les autorisations à participer en LFB, LF2 et NM1 sera présentée au Bureau Fédéral du 21 avril.

Stéphanie PIOGER signale que l'on entre en période de phase finale NM1 et LF2, la procédure d'urgence concernant le traitement des réclamations est désormais en place. Une information sera adressée aux clubs.

Jean-Pierre SIUTAT ajoute qu'une réflexion doit être menée sereinement sur un éventuel passage à deux poules en NM1.

Un travail doit être conduit concernant la création d'une pyramide fédérale avec des poules de 14 en masculin et 12 en féminin.

- b. Péréquation centres de formation LFB et d'entraînement LF2.

Gilles THOMAS propose un nouveau mode de calcul de la caisse de Péréquation des clubs LFB et LF2 (Annexe 23).

Validation du Comité Directeur.
--

- c. HNO – Proposition de création d'un groupe HN4.

Paul MERLIOT présente la proposition de création d'un groupe HN4 réservé aux arbitres féminines (Annexe 24). L'objectif est de créer un tremplin pour les arbitres féminines, et de les aider à progresser pour atteindre le Haut Niveau.

Validation du Comité Directeur.
--

12. Délégation Compétitions & Pratiques Sportives.

- a. Point général.

Alain SALMON annonce que les répartiteurs seront réunis lors des Finales Coupe de France afin de préparer la saison prochaine.

- b. e-Marque V2 – Point de situation.

Thierry BALESTRIERE fait un point sur le développement d'e-Marque V2 (Annexe 25). Il est nécessaire de prendre le temps afin de pouvoir livrer un produit fini. Un calendrier de mise en œuvre sera calé lors du Comité Directeur du 1^{er} juillet.

- c. Championnats de France U15 Elite et U18 Elite – Répartition des places (2017-2018)

Alain SALMON présente la répartition des places en Championnats de France U15 et U 18 Elite par secteur pour la saison 2017-2018 (Annexe 26).

Il rappelle que les équipes doivent être transmises au plus tard le 7 juin, mais si les secteurs les ont avant cette date, ils peuvent d'ores et déjà les transmettre.

- d. Modifications réglementaires.

Alain SALMON présente ensuite des propositions de modifications réglementaires pour la saison 2017-2018 (Annexe 27) :

- Article 2.1 des Règlements Sportifs Généraux – Qualification, participation et licence : « *Tout joueur inscrit sur la feuille de marque doit pouvoir entrer en jeu au cours de la rencontre* ».
 - o La proposition de sanction automatique (match perdu par pénalité) est validée.
 - o Proposition d'évolution de principe : « La composition de l'équipe sur la feuille de marque doit être conforme aux règles de participation que les joueuses ou joueurs entrent en jeu ou non ». Le comité Directeur valide le principe. Cependant, il ne sera applicable qu'après le déploiement de l'e-Marque V2.
- Montées et descentes à la fin de la saison 2017-2018 en Championnats de France Seniors Féminines (Proposition validée à la majorité – un vote contre).
- Article 4 des Règlements Sportifs Particuliers NF1/NF2 relatif à l'horaire officiel des rencontres à domicile des équipes Espoirs LFB/LF2 en NF1 et NF2.
- Règles spécifiques pour les centres de formation agréés PRO B.

- Article 3 du Règlement Sportif Particulier NM3
Modification : « 2 joueurs de plus de 23 ans déjà licenciés au club au cours des 3 dernières saisons ».
- Article 3 du Règlement Sportif Particulier NM2
Pas de règles particulières de participation applicables. Même règle de participation pour l'ensemble des équipes.
- Article 3 RSP CTC – Licence et règles de participation
 - La proposition de sanction automatique (match perdu par pénalité) est refusée. Ouverture de dossier disciplinaire.
- Article 3 RSP LF2 – Règles de participation : « Obligation de 4 joueuses JEFL minimum de moins de 23 ans (âge au 1^{er} janvier de la saison en cours) ».
- La proposition de sanction automatique (match perdu par pénalité) est validée.
- Possibilité de réunir la Commission Fédérale des Compétitions – Activités des Officiels via un système d'audioconférence afin de traiter les réclamations (cela sera prévu dans le règlement administratif, dans des conditions applicables à l'ensemble des commissions administratives).

13. Délégation Affaires Juridiques et Institutionnelles.

- a. Règlement disciplinaire.

Stéphanie PIOGER présente le nouveau règlement disciplinaire (Annexe 28).

Le principe de sanction financière infligée directement à un licencié est adopté par le Comité Directeur à la majorité des membres présents (2 votes contre et 3 abstentions).

Il n'y a pas de barème préétabli, le montant des sanctions sera fixé par chaque Commission de Discipline. Stéphanie PIOGER présente les principes retenus lors du Bureau Fédéral concernant l'automatisme des fautes techniques et disqualifiantes sans rapport (FDSR) (Annexe 28).

Le Comité Directeur valide l'automatisme de sanction à compter de la 3ème faute technique ou FDSR (1 week-end de suspension) et pour la 4ème (2 week-ends de suspension) et l'ouverture d'un dossier disciplinaire au-delà. Le licencié aura la possibilité de présenter ses observations avant la notification de sa suspension.
Pour les pénalités financières éventuelles à l'encontre de l'association dont dépend le licencié, les régions devront procéder à une harmonisation.

Stéphanie PIOGER présente les principes retenus lors du Bureau Fédéral concernant le sursis (Annexe 28).

Validation du Comité Directeur.

- Règlement médical.

Stéphanie PIOGER présente ensuite le nouveau règlement médical (Annexe 29).

Validation du comité Directeur.

- Formulaire de licence.

Elle présente ensuite le nouveau formulaire de licence (Annexe 30).

Une note sera diffusée avec le nouveau formulaire de licence qui reste en attente d'un arrêté du Ministère des Sports concernant le questionnaire de santé.

Validation du Comité Directeur.

- b. Commission Fédérale – Championnat de France et Pré-National :
 - MIG.

Stéphanie PIOGER annonce que les Missions d'Intérêt Général sont en cours de définition. Elle souhaiterait qu'un test soit réalisé sur une poule, la saison prochaine. Une proposition va être faite lors du Bureau Fédéral du 21 avril.

- Charte d'engagement – Mise à jour.

René KIRSCH présente la Charte d'Engagement destinée aux clubs de Championnats de France et aux clubs de Pré-Nationale (Annexe 31).

c. Commission des Agents Sportifs – Point de situation

Stéphane KROEMER annonce que 6 nouveaux agents ont été reçus au concours. Cependant, 16 agents ont été suspendus faute d'avoir participé à la formation obligatoire prévue tous les 3 ans. Ils le resteront jusqu'à ce qu'ils aient effectué la formation.

Il ajoute que la commission est intervenue dans le cadre d'une conciliation entre un club et un agent. Ce dossier a trouvé une issue positive en 15 jours. Ce type de cas légitime la Commission auprès des clubs.

Le Comité Directeur souhaite qu'il soit ajouté à la charte d'engagement un passage rappelant aux clubs où trouver la liste officielle des agents.

14. **Questions diverses**

Bernard DANNELE présente une note d'information à destination des arbitres concernant les envois de dossiers médicaux (Annexe 32).

Cathy GISCOU indique que la Commission Outre-Mer et Corse fera des propositions lors du Comité Directeur du 1^{er} juillet.

Jean-Pierre HUNCKLER rappelle aux membres du Comité Directeur et aux invités qu'ils doivent faire parvenir au Secrétariat Général leurs justificatifs de note de frais sous 8 jours maximum.

Thierry BALESTRIERE rappelle que les documents ne sont mis sur la plateforme qu'après avoir été validés par Jean-Pierre SIUTAT. De plus, lors de l'envoi, le Secrétariat Général doit être mis en copie.

Il ajoute que les documents doivent être envoyés avant le mardi 18h, les documents envoyés le jeudi soir pour la réunion du vendredi ne peuvent être validés dans les temps et déposés sur la plateforme avant la réunion.

Patrice ROMERO remercie le Comité Directeur pour l'invitation et est satisfait des débats qui se sont tenus, même s'il regrette que trop de temps ait été consacré aux dossiers concernant les arbitres.

Huguette CHAPPAT remercie également le Comité pour son invitation.

Marie-Hélène LAFFANOUR ajoute que cela lui a permis de comprendre les décisions prises par la Fédération.

Prochaine réunion du Comité Directeur le 1^{er} juillet 2017.